

Le Calembria

Bulletin municipal de Saint-Germain-du-Salembre

2023



MAIRIE

14, rue André Daix
24190 Saint-Germain-du-Salembre

Tél. 05 53 82 60 15

Courriel : mairie-saint-germain-du-salembre@wanadoo.fr

Site internet : saintgermaindusalembre.fr

Horaires : lundi et mercredi : 9h-12h

Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h / 15h30-17h30

Retrouvez nous aussi sur



illiwap

LA COMMUNE

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs ,

L'année 2022 vient de s'achever comme hélas elle avait commencé : sous le signe de la Covid. Il est clair désormais que nous allons devoir nous habituer à vivre avec ce virus, en essayant de protéger les plus vulnérables d'entre nous.

Outre l'aspect sanitaire, ce virus a eu bien des effets néfastes sur notre vie en société. Les associations sont les premières touchées, elles subissent de plein fouet le repli sur soi et la peur des contacts des « meurtris » de la crise épidémique.

Pourtant, nous avons sur la commune, un tissu associatif riche et varié. Certaines associations sont devenues des piliers de notre vie sociale : la clé du temps, la société de chasse, l'AS Saint-Germain - Chantérac ou bien encore La Boule Salembraise.

L'Harmonie Salembraise et l'Amicale de l'école ont changé de dirigeants. J'en profite pour renouveler mes remerciements aux anciens présidents, respectivement Philippe Houchou et Stéphanie Payenchet, pour le travail effectué, avec leur bureau, au cours de ces nombreuses années et bien évidemment tous mes encouragements vont aux nouvelles équipes.

Car une nouvelle équipe, c'est aussi de nouvelles idées, un nouvel enthousiasme et le Comité des Fêtes en est la preuve. L'association des San Marins d'Aquitaine revient à Saint-Germain après quelques années de délocalisation, re-bienvenue à eux et à leur président Gérard Gualandi.

Enfin, les Patrimoniales de la Vallée du Salembre et sa présidente, Martine Lechelle, dont la prochaine édition se déroulera en septembre sur notre commune.

Soucieux de favoriser des lieux d'échange et de vie, nous avons entrepris le projet scierie. Il prend forme et les commerces devraient ouvrir avant la fin du premier semestre 2023. Nous espérons vraiment que cet endroit deviendra le nouveau lieu de convivialité autour duquel pourront se rassembler tous les Salembrais et au-delà, jeunes et moins jeunes.

La construction du city stade devrait enfin se concrétiser courant mars. Ces lieux structurants ont un même objectif : le bien vivre ensemble.

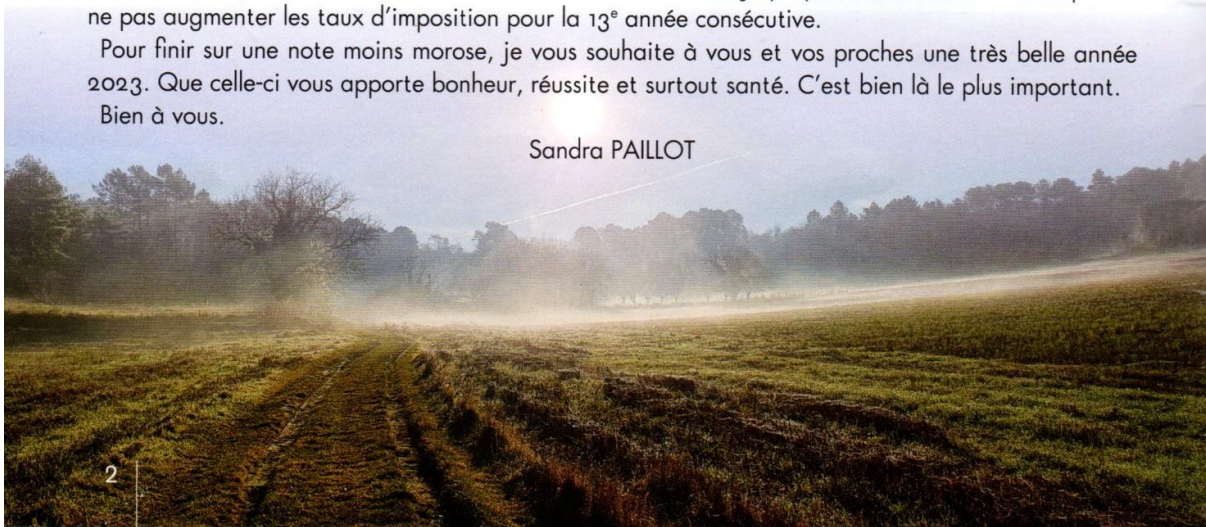
Le climat économique très compliqué et instable (inflation, guerre en Ukraine) impacte gravement nos budgets. Nous en subissons tous les conséquences que nous soyons particuliers ou collectivités.

Il est d'ores et déjà prévu que les factures d'électricité de la commune seront multipliées par 2, celles de l'éclairage public par 2,5. C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal a pris des décisions de bon sens (voir p 7). Mais consciente des difficultés de chacun, je proposerai au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 13^e année consécutive.

Pour finir sur une note moins morose, je vous souhaite à vous et vos proches une très belle année 2023. Que celle-ci vous apporte bonheur, réussite et surtout santé. C'est bien là le plus important.

Bien à vous.

Sandra PAILLOT



Recensement de la population

Le recensement de la population a donc eu lieu courant janvier- février 2022. Nous remercions très sincèrement nos 2 agents recenseurs, Mmes Monique Gatot et Béatrice Peytoureau qui ont effectué un travail remarquable dans des conditions parfois difficiles.

Nous venons de recevoir les chiffres qui nous montrent qu'après plusieurs années de hausse, la population s'est stabilisée autour de 951 habitants.

Location de la salle des fêtes

Notre salle des fêtes peut accueillir 180 personnes. La réservation se fait auprès de la Mairie.

Une attestation de responsabilité civile, un chèque de caution de 500 € pour la casse et une caution de 80 € pour le ménage sont obligatoires. Un état des lieux contradictoire devra être effectué le vendredi après midi lors de la remise des clés puis le lundi matin.

Prix de la location : 170 € (270 € pour les personnes extérieures à la commune).

Un supplément chauffage de 50 € sera demandé pour toute location entre le 15 octobre et le 15 avril.



Les assistantes maternelles

Pour la garde de vos enfants, pensez aux assistantes maternelles agréées de la commune :

Mme GAY Monique

2, rue des Bordes
Tél. 05 53 82 63 71

Mme PEREGALLI Régine

3, impasse du Menuisier
Tél. 06 09 25 50 56

Mme PORCHE Murielle

56, route de Chantérac
Tél. 06 26 06 20 01



Il est à noter que le nombre d'assistantes maternelles chute. D'ailleurs la communauté de communes recherche activement des assistantes maternelles pour sa MAM (Maison des Assistantes Maternelles). Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à contacter la CCIVS.

État civil

Naissances

Luna GOLARD, née le 06 février
Benjamin CAPELLE, né le 09 février
Camille MARTIN, née le 25 février
Keyssie CORROYER, née le 06 juin
Margaux KOTTERISCH, née le 25 décembre 2022.

Mariages

Valérie FAURE et Nicolas MARCHADIER, le 23 juillet
Arnaud GUTIERREZ et Camille COUFFIN, le 30 juillet
Tristan PERRIER et Sophie GRANGER le 30 juillet
Jean-Robert DUBOS et Sabine MOREAU le 20 août 2022.

PACS

Antoine MOUILLERON et Léa MIGNATON, le 03 novembre
Jean-Luc LANXADE et Marguerite BAHANA, le 04 novembre 2022.

Décès

SEIFERT Serge, le 05 janvier
ZNAÏDA Emmanuel, le 17 janvier
CRABANAT Gilbert, le 04 février
POMARES Joseph, le 17 mai
LABORIE Robert, le 20 mai
MALVEAU Jacques, le 29 juin
TRABUT- CUSSAC Yves, le 28 juillet
JACOUTY veuve LABORIE Paulette, le 28 août
MORANGE épouse GUICHARD Martine, le 02 novembre
BENOIT Liliane veuve DARROUZES, le 24 décembre 2022.



Au service de nos seniors

Des ateliers numériques sénior (pour les plus de 55 ans) sont organisés tous les 3^e mercredi du mois à la salle annexe de 9h30 à 11h30, pour la somme de 2 € par séance.

Animés par l'association AASE, ces ateliers s'adressent à vous, que vous soyez débutants ou un peu plus aguerris.

Inscriptions et réservations :

05 53 54 02 40.

De plus, des consultations infirmières complètes (audition, vue, nutrition...) peuvent également être organisées. Il s'agit d'une consultation individuelle d'1h30, réalisée par une infirmière sur rendez-vous. À l'issue de celle-ci, un rapport pourra être adressé à votre médecin traitant.

Renseignements et prise de rendez-vous :

05 53 45 30 55.



Du côté des écoles

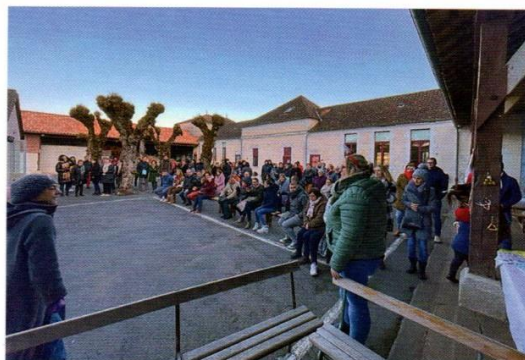
L'an dernier, à la même époque, nous étions sur la sellette avec un risque de fermeture de classe. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons réussi à maintenir notre quatrième classe et pouvons envisager l'avenir avec un petit peu plus de sérénité, même si toutefois rien n'est jamais acquis.

Aujourd'hui, nous comptons 83 petits écoliers répartis entre les 4 classes de Mme Goimier Céline, Anne Weidmann, Christophe Lacoste et Valérie Goux.

Au niveau des travaux, outre les petits travaux de bricolage classiques, la couverture des deux préaux vient d'être refaite par la CCIVS pour un montant de 46 000 € HT.

L'aide aux devoirs, mise en place et financée par la municipalité, se poursuit pour les classes de CM1-CM2. Menée par Valérie Goux, elle a pour objectif d'aider ces élèves à bien gérer le passage en 6^e et cela semble une réussite appréciée par tous, parents et enfants. Un grand merci à Valérie pour son investissement.

Enfin, un petit clin d'œil à l'amicale de l'école qui vient d'organiser un goûter de Noël pour la plus grande joie des petits mais aussi des grands. Avec, cerise sur le gâteau, la venue en guest star du père Noël, en personne !



Lire et faire lire

L'équipe est revenue raconter des histoires à partir du 7 novembre 2022 dans toutes les classes, de la maternelle au CM2 de Saint-Germain-du-Salembre.

Les intervenantes sont : Mme Bourland Martine, Mme Gatot Monique, Mme Laboucarrie Marie-Claude, Mme Scharnitzky Joëlle. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

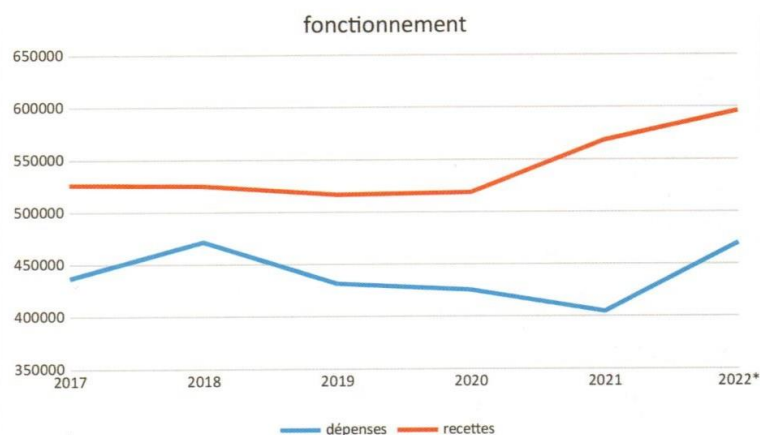


Le budget

Au terme d'une année 2022 économiquement compliquée accrue par une inflation importante, nous avons pu gérer les augmentations et pour la 12ème année consécutive, ne pas augmenter les impôts. Et ne pas augmenter l'endettement.

Ainsi, les travaux en cours de réalisation (scierie, city stade) sont financés entièrement sur fonds propres grâce à une rigueur budgétaire importante et surtout le recours à des subventions dès que cela est possible.

Car en ces temps où les taux d'intérêt augmentent eux-aussi (mais qu'est ce qui n'augmente pas !!!), le recours à l'emprunt ne saurait être souhaitable. De plus, l'avenir incertain avec des baisses prévisibles de dotation de l'État et une



explosion des prix, n'encourage pas à prendre des risques immodérés.

Alors aujourd'hui encore, l'heure est à l'économie. Nous sommes repartis dans un groupement d'achat pour notre marché d'électricité initié par le SDE24, qui permet de bénéficier de tarifs négociés.

Toujours dans cette démarche d'économie, de sobriété et de respect de l'environnement, nous allons revoir notre éclairage public.

Éclairage public

Aujourd'hui, nous entendons tous parler de sobriété énergétique. Nous devons tous revoir nos habitudes, nos façons de consommer, nos façons d'agir.

Ce qui était indispensable hier, ne l'est plus forcément aujourd'hui, notre vision des choses évolue. Ainsi, par exemple, les élus se questionnent tous aujourd'hui sur l'éclairage public. Sur sa nécessité, sur son coût et surtout sur le rapport coût-utilité.

Sur Saint-Germain-du-Salembre, nous disposons de 132 candélabres, dont 52 en éclairage permanent. Sur ces 132 candélabres, 50 % sont en bon état et 50 % vétustes.

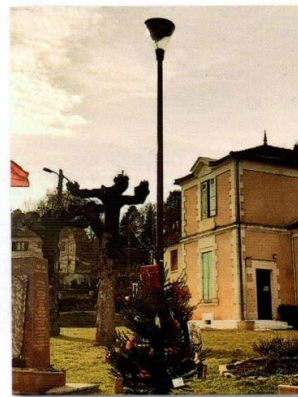
Dans un premier temps, le Conseil municipal a décidé de passer tout son éclairage public en éclairage temporaire, c'est à dire que l'éclairage sera éteint partout entre 21h00 et 6h30 du matin.

Cette mesure permettra de réduire significative-

ment nos factures.

Ensuite, nous envisageons de nous tourner vers la voie du photovoltaïque et avons demandé une étude pour la pose de candélabres solaires où cela paraît nécessaire, comme par exemple aux points d'apports volontaires des poubelles. Nous préférons qu'il y ait moins de lampadaires mais que les endroits soient plus justifiés.

Enfin dans un dernier temps, peut-être supprimerons nous des lampadaires à des endroits où ils ne sont plus justifiés. C'est également une piste à suivre.



Fibre optique

Elle arrive !!!

Les entreprises sont sur le terrain, les câbles en aérien ou en souterrain sont en train d'être posés et afin de faciliter le travail des entreprises, une grande campagne d'élagage a été menée par la CCIVS, à sa charge.

Peut-être avez vous vu fleurir des petit supports au sommet des poteaux téléphoniques : c'est le support pour la fibre optique.

La commercialisation est prévue pour le moment au 2^e semestre 2023.

Alors encore quelques petits mois à subir des travaux le long de nos routes !



Sécurité routière

Trois ralentisseurs viennent d'être faits aux entrées de bourg de la commune, deux à la charge de la commune et un à la charge de la CCIVS.

Force est hélas de constater que seuls des ralentisseurs permettent de faire ralentir. Car nous, conducteurs, ne nous rendons pas toujours compte de notre vitesse et de la dangerosité de celle-ci. Une voiture peut hélas être une arme.



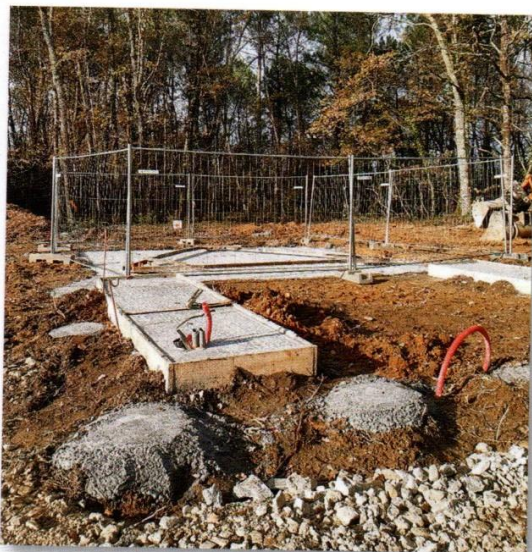
Suite à plusieurs demandes des habitants de La Sablière, nous avons saisi le Conseil départemental pour des aménagements de sécurité. Il a accepté de poser des bandes rugueuses et des panneaux limitation à 70 km lumineux.

Espérons là encore que cela fasse ralentir les automobilistes dans cette zone urbanisée.

Antenne relais

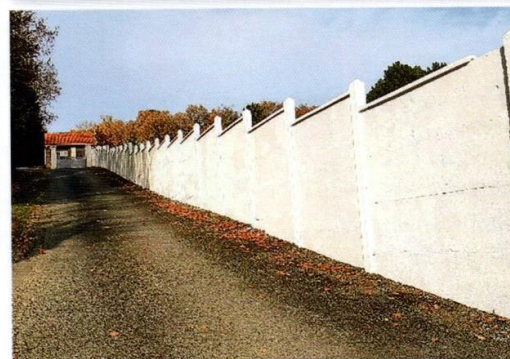
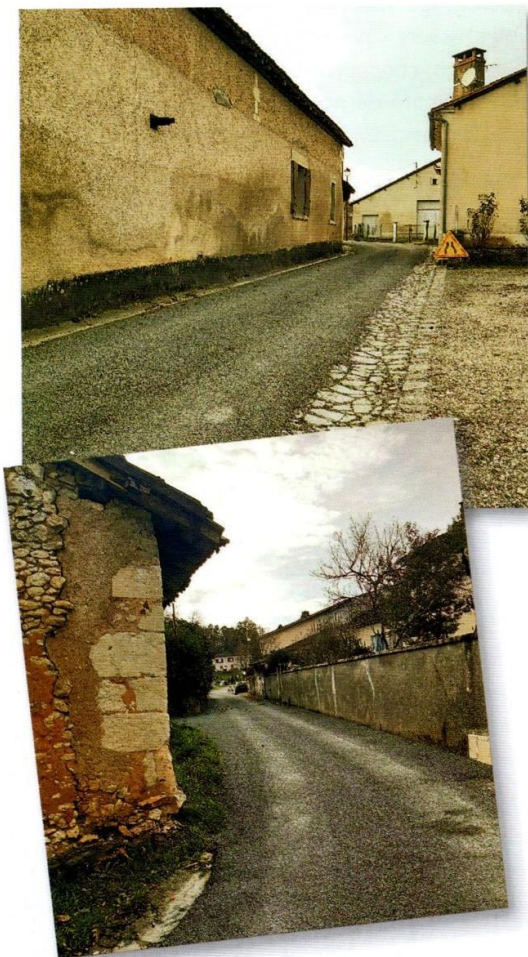
Les travaux de construction du pilône Free à Puyguiller sont en cours, les bases sont posées. L'antenne devrait être opérationnelle en avril 2023.

Nous espérons qu'elle apporte un réel progrès pour tout ceux qui aujourd'hui ne captent pas ou peu.



Voirie

Trois rues viennent d'être refaites par la CCIVS, la rue d'Eygas Vivas, la rue de La Boueille et la rue des Écoles.



Divers

- Des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés à la salle des fêtes : 2 892 €
- Achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes : 249 €
- Achat d'un banc de touche pour le stade : 819,99 €
- Achat d'illuminations de Noël en LED : 864 €

Travaux en régie

Nos employés municipaux ont réalisé plusieurs travaux en régie, dont notamment la peinture à la chaux (en cours) des murs du cimetière. Dans le cadre du respect de la charte zéro herbicide, ils ont procédé au ré-engazonnement du cimetière.

Dans ce même cadre, la commune a acquis un desherbeur thermique en partenariat avec la commune de Saint-Front-de-Pradoux, ce qui a permis par le biais de cette mutualisation de baisser les coûts (1 100 € à la charge de la commune contre 3 300 € si nous l'avions acheté seul).



Projet scierie

La première phase des travaux consistait en la création de locaux commerciaux en lieu et place de l'ancienne scierie. Les travaux débutés en mars 2022, devraient, sauf aléas divers et variés, s'achever en mars 2023.

Pendant une longue année se sont succédés divers corps de métier pour donner naissance, nous l'espérons, au nouveau lieu de vie et d'attractivité de la commune.

4 locaux sont en cours de création :

- le premier, et le plus important, sera un bar-tabac, brasserie, Française des Jeux, petite épicerie, tenu par M. Rasse, actuel propriétaire de son établissement au 14, route de Saint-Astier. Ces nouveaux locaux devraient permettre d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions et d'élargir le choix des produits proposés.

- le second sera l'agence postale, qui va donc déménager de la place de l'église. Dans son nouveau bureau plus fonctionnel, Pauline vous accueillera avec sa gentillesse habituelle. De plus

un espace dédié, vous permettra d'accéder à des équipements numériques tels qu'une tablette.

- le troisième local sera pour l'instant inoccupé. Nous espérons que dans l'avenir, un commerçant s'y installera.

- Enfin, la commune disposera d'un petit local associatif ou de stockage.

Pour financer ce projet, nous bénéficions d'aides de l'État, du Conseil départemental, de l'Europe et de la Poste.

Nous espérons pouvoir lancer en suivant la deuxième phase qui consistera en l'aménagement extérieur du site : création d'une aire de jeux pour les tout-petits, d'une aire de service pour camping-cars, de tables et de bancs de pique-nique, un aménagement concerté du ru de la Maligne, de plantations et peut-être même d'une borne de recharge pour véhicules électriques (si notre dossier est accepté).



City stade

Après une longue année de "paperasseries", le city stade va enfin voir le jour. Les travaux sont programmés pour la deuxième quinzaine de février.

À noter que le projet est subventionné à 80 % (ce qui est le maximum d'aides possibles) grâce à l'État, au Département et à l'Agence nationale du Sport.

Nous sommes heureux de pouvoir doter notre commune d'un équipement structurant à destination de nos ados, mais pas que...

2022 CE FUT AUSSI :

Le centenaire de M^{me} Ronteix

Le 07 mai dernier, nous nous sommes réunis autour de sa famille pour célébrer ce centenaire comme il se doit. Ce fut avec beaucoup de plaisir que nous avons pu remettre à M^{me} Ronteix Yvette, un petit coffret de gourmandises et un beau bouquet.

Ce fut surtout pour nous l'occasion de mettre à l'honneur une petite dame, discrète, toute gentille, toute timide, un amour de mamie.



Repas des aînés

En 2021, ce traditionnel repas n'avait pu avoir lieu pour cause de COVID. C'est donc avec un immense plaisir que le Conseil municipal s'est investi afin que nos aînés passent un agréable moment. Et je crois que ce fut le cas.

L'excellent repas concocté par Aurore, du Bon Accueil de Saint-Vincent, l'ambiance de folie apportée par la sono de Fabrice Lambin (dit Fafa,

qui entre nous soit dit, n'a pas demandé à être payé) et le dynamisme des serveurs ont contribué à rendre cette journée mémorable.

Un grand merci à tous et rendez vous le 11 mars pour l'édition 2023.



L'accueil des nouveaux arrivants

Cérémonie organisée tous les 2 ans, c'est un moment de rencontre conviviale entre les nouveaux salembrais, les élus, les présidents d'association et les assistantes maternelles.

Ce sont une quinzaine de familles qui ont répondu présentes, le samedi 10 septembre et nous leur souhaitons d'être heureux sur notre belle commune.

Sans oublier nos cérémonies commémoratives

C'est toujours un moment d'émotion et de recueillement, que ce soit pour les cérémonies traditionnelles des 8 mai ou 11 novembre, sans parler de celle d'Espinasse le 27 juillet.

Amélioration de l'habitat et aides

Nous souhaitons tous améliorer notre habitat, que ce soit au point de vue énergétique, pour le rendre plus accessible, pour rendre notre système d'assainissement conforme, etc.

- Travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique

Des aides, sous conditions de ressources, existent, mais encore faut-il les connaître.

Pour vous aiguiller dans ces démarches complexes, le Pays de l'Isle en Périgord, vous conseille et vous accompagne.

Tout d'abord, contactez le Pays au 05 53 35 13 53 ou par mail à habitat@pays-isle-perigord.com ou bien encore en s'inscrivant sur le site monprojet.anah.gov.fr. Et pour tous ceux que ces contacts à distance rebutent, des permanences ont lieu à la CCIVS, le 3^e jeudi du mois de 14h à 16h30, et à la mairie de Neuvic, le 4^e jeudi du mois de 9h30 à 12h.

Lors du premier contact, le Pays vérifiera que vous remplissez les conditions d'éligibilité, et si tel est le cas, vous pourrez alors établir des devis de travaux. Une visite de votre logement aura ensuite lieu en présence d'un prestataire qualifié. Le projet sera ensuite finalisé via un montage financier avec plan de financement et les aides

possibles. Une fois le dossier ficelé, les subventions sont demandées et vous pouvez démarrer les travaux. À la fin de ceux-ci, vous envoyez les factures au Pays qui établira la demande de paiement des subventions auprès de l'ANAH. Le règlement arrivera alors sur votre compte.

- Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels

Lorsque votre assainissement individuel est non conforme, vous pouvez bénéficier d'aides telles que l'Agence de l'eau, l'ANAH ou certaines caisses de retraite. Mais les critères restent très précis et soumis à conditions de revenus.

La CCIVS octroie quant à elle une aide de 10 % du montant HT des travaux plafonnée à 1500 € pour la mise aux normes des assainissements individuels sur tout le territoire de la CCIVS.

Vous avez un projet de rénovation?

Isle Rénov

RÉNOVEZ ISOLEZ ADAPTEZ

Pays de l'Isle en Périgord

AIDES FINANCIÈRES CONSEILS TECHNIQUES

PROGRAMME HABITAT 2021-2026 France Rénov Agence nationale de l'habitat Anah



Le PLUI

Les travaux sur l'élaboration du PLUI débutés au cours du précédent mandat continuent.

Pour simplifier, nous pouvons dire que notre PLUI doit se conformer aux règles du SCOT (document à l'échelle du Pays de l'Isle), qui lui-même doit respecter les règles du STRAEDET (document à l'échelle de la Région).

Le SCOT a défini une augmentation prévisionnelle de la population de 0,7% sur 10 ans, ce qui se traduit en hectares de constructibilité.

Tant de population équivaut à tant d'hectares, le calcul est bêtement mathématique.

Et c'est ainsi que la CCIVS a droit à une certaine quantité d'hectares constructibles à répartir entre ses communes et au final Saint-Germain se contenterait d'une peau de chagrin de 5,2 hectares constructibles.

Alors certes, nous sommes conscients que nous ne devons plus construire n'importe où, que nous devons consommer l'espace de façon réfléchie et modérée mais nous ne pouvons admettre l'exagération bureaucratique voire législative qui nous fait passer du tout au rien.

Le Conseil municipal a d'ailleurs adopté une motion contre la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette des Sols), nous considérons en effet que la loi doit tenir compte des particularités rurales.

Nous ne souhaitons pas devenir une réserve.

Car nous craignons fort que la baisse de l'offre de terrains ouverts à la construction enlève de l'attractivité à notre commune et surtout fasse grimper les prix de sorte que, comme on le voit hélas sur d'autres territoires, les locaux et les jeunes en particulier ne puissent bâtir ou acheter.

Alors, nous les élus, nous nous opposons au zonage tel qu'il nous est proposé, mais nous ne faisons guère d'illusions, ce sera toujours l'État qui aura le dernier mot.

Donc, si nous avons un conseil à vous donner, vendez vos terrains aujourd'hui constructibles.

CONTACTS

Pôle administratif

 BP 5 - Le Bateau
43, rue Victor Hugo
24110 SAINT-ASTIER
 05 53 03 45 82
 contact@ccivs.fr

Pôle technique

 BP 6 - ZI La Borie
Rue Henri Rebière
24110 SAINT-ASTIER
 05 53 04 73 39

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

 ZA de Théorat
24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE
 05 53 80 86 86

Le centre de santé intercommunal

La désertification médicale n'est pas un vain mot, manque de médecin, délai d'obtention d'un rendez-vous... nous y sommes tous confrontés. Et c'est pour contrer ce problème de santé vitale que la Communauté de communes a pris à bras le corps le problème en décidant de la création d'un centre de santé et son implantation sur une commune centrale, Saint-Léon-sur-l'Isle.

Un centre de santé, c'est un cabinet médical avec des médecins généralistes salariés par la collectivité. Le projet porterait sur la construction d'un bâtiment neuf en modulaire dans lequel pourraient s'installer 4 médecins.

Il est à regretter que cette décision votée majoritairement par les élus du Conseil communautaire fasse l'objet d'un recours en justice par la commune de Neuvic, qui souhaitait que le centre soit implanté sur leur commune.



Tarifification sociale de la cantine

Suite aux travaux de la commission scolaire du pôle éducatif, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi les tarifs pratiqués évoluent en fonction du quotient familial CAF, ce qui permet de prendre en compte les charges et les revenus des familles.

Les nouveaux tarifs sont :

Prix du repas

Quotient familial < 1 000 €	1 €
1 001 € < quotient familial < 1 200 €	2,20 €
1 201 € > quotient familial	2,40 €

Une aide de l'État permet de proposer aux plus modestes (soit environ 50 % des familles) un repas à 1 €. Les 2 autres tranches sont également gagnantes puisque soit le tarif a baissé (pour la 2^e tranche), soit il n'a pas augmenté (pour la 3^e tranche) alors même que toutes les charges ont explosées (denrées alimentaires, énergie...)

Les élus, bien conscients du contexte économique difficile, veulent ainsi soutenir l'ensemble des familles, tout en maintenant la qualité et la quantité dans les assiettes.

Le conventionnement avec l'État a une durée prévisionnelle de 3 ans, à l'issue de laquelle, les tarifs seront revus.



NOTRE ENVIRONNEMENT

Redevance incitative

Comme vous le savez, à compter du 1^{er} janvier 2023, nous serons tous soumis à la redevance incitative qui remplace l'ancienne TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) figurant sur vos taxes foncières.

Par cette nouvelle tarification, vous ne paierez plus en fonction de la valeur de votre habitation mais en fonction du nombre d'ouvertures lié au nombre de personnes au foyer.

Voici les tarifs qui ont été votés en comité syndical du SMD3 le 16 novembre dernier.

Même si nous pouvons comprendre que les diverses hausses (énergie, carburant, salaires des agents) entraînent une augmentation des charges de fonctionnement du SMD3, nous regrettons que ces tarifs aient été votés sans prendre en compte divers facteurs essentiels tels que :

- des critères sociaux (état de santé ou faibles revenus),
- les activités associatives et touristiques notamment

- les professionnels (assistantes maternelles, aide à domicile, etc.)

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 décembre dernier, a d'ailleurs voté une motion demandant une révision des tarifs avec une prise en compte des différentes problématiques non résolues.



COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE								
Libre accès, 24h/24								
		1	2	3	4	5	6	7 et +
Part fixe	Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et +
	Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 L*/an	16	26	34	40	44	48	52
	Nombre de passages en déchèterie / an	26	26	26	26	26	26	26
	Abonnement annuel**	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
	Forfait annuel d'ouvertures***	83,5 €	135,7 €	177,5 €	208,8 €	229,7 €	250,6 €	271,4 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures)		192,5 €	244,7 €	286,5 €	317,8 €	338,7 €	359,6 €	380,4 €
Part variable	Prix d'une ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 L*	5,22 €						
	Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie à partir du 27 ^{ème} passage	10 €						

* Seule une demi-ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l
 En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,61 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,65 €.
 ** L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
 *** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

2 sacs de 30 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture.

Les déchèteries

Vous avez accès aux deux déchèteries du territoire, sur présentation de votre badge. Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sauf jours fériés.

DÉCHÈTERIE	DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN	DU 1 ^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT	
	Du lundi au samedi	Du lundi au vendredi	Samedi
"La Serve" 24110 SAINT-ASTIER Tél. 05 53 53 71 84	. 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h45	7h30 à 13h00	
"Planèze" 24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE Tél. 05 53 80 31 27 06 34 10 58 08		de 7h30 à 13h00	7h30 à 13h00 et de 16h00 à 18h30

L'élagage

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres et des haies dépassant sur la voie publique et entre riverains car ceux-ci peuvent provoquer des incidents.

Les bruits de voisinage

Selon l'arrêté préfectoral du 02 juin 2016 :
 « Travaux momentanés, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que perceuses, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h »

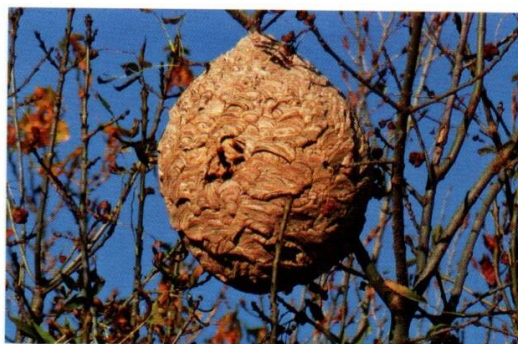
Prolifération du frelon asiatique

La commune adhère à l'association frelon ASE. Si vous avez chez vous un nid de frelons asiatiques, veuillez contacter l'association au 06 02 26 69 90 ou par mail à :

ase24230@gmail.com

Grâce à notre conventionnement, la destruction du nid vous sera facturée 30 € par l'association. Et pour en savoir plus :

www.frelon-asiatique24.fr

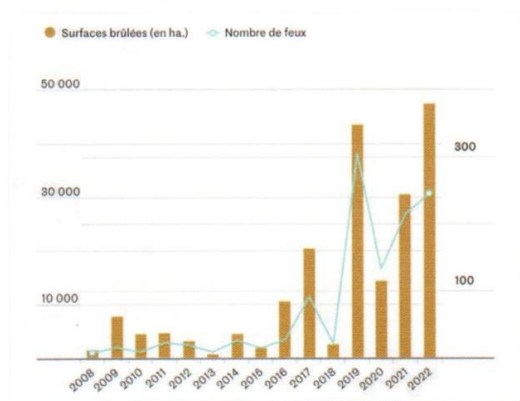


Prévention des feux de forêt

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le massif forestier de notre commune a été terriblement touché par un incendie d'envergure puisque ce ne sont pas moins de 17 hectares (10 hectares sur St-Germain et 7 sur Neuvic) qui ont brûlé le 18 avril dernier.

Ce n'était hélas que le premier d'une longue série puisque cette année, le nombre de feux de forêts et d'hectares brûlés a été exceptionnel (plus de 400 hectares en Dordogne, soit l'équivalent de 800 terrains de football). Même si certains feux sont d'origine criminelle, les températures anormalement élevées ont permis aux incendies de prendre une ampleur démesurée.

De nombreux scientifiques mettent en cause le réchauffement climatique qui, vu l'inaction politique nationale et internationale, risque d'avoir pour conséquences de nombreux incendies tous les étés partout dans le monde. La tendance est d'ailleurs clairement mise en évidence dans le graphique ci-dessous.



Nul doute que la transformation de nos forêts liée au développement des plantations de résineux (essentiellement des pins maritimes) favorise les incendies alors qu'on sait que les forêts de feuillus diversifiées y sont plus résistantes. Si vous êtes propriétaires, prenez en compte ce critère pour le choix de votre mode de gestion.

La recrudescence prévisible des incendies, doit nous inciter à être toujours plus vigilants et redoubler de prudence dans notre quotidien et lors de nos balades en forêt (source : base de données du service européen Copernicus).

Voici quelques conseils à garder en tête :

Pour prévenir les départs de feux :

- Organiser les barbecues loin de la végétation, qui peut s'enflammer ;
- Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture) ;
- Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main.

Pour se protéger des feux :

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision ;
- S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un lieu sûr car facilement inflammable ;
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

Enfin, on peut souligner le rôle de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie, plus communément appelée DFCI Aquitaine, qui aménage les pistes d'accès pour les pompiers et l'entretien des points d'eau.

Petit rappel sur la nocivité des brûlages : les 4 et 5 novembre un brûlage de bois sur la commune de Chantérac en limite de Saint-Germain a entraîné une énorme pollution : pendant deux jours l'air a été irrespirable des Jarrissades jusqu'à la gare de Neuvic, le long du Salembre, en passant par le bourg. Nous rappelons qu'une déclaration de brûlage doit être faite en mairie trois jours avant chaque brûlage et que ceux-ci ne sont autorisés que du 1^{er} octobre au dernier jour de février entre 10h et 16h.



UN PEU DE CULTURE

François-Louis LADEVI-ROCHE (1840-1921)

Maire entre 1870 et 1894 et conseiller municipal jusqu'en 1921, bâtisseur des actuelles mairie et école, un homme de la République.

Un hommage pour le centenaire de sa mort

Un homme instruit : François-Louis Ladevi-Roche, né à St-Germain-du-Salembre, reçoit le nom de baptême de son oncle maternel le médecin François-Louis Poumiès-Lasiboutie établi à Paris, qui le devint lui-même de son parain François-Louis Cellerier. Il suit les traces de cet oncle et commence ses études à Bordeaux, puis obtient à Paris son diplôme de docteur en médecine signé de l'Empereur le 1^{er} septembre 1870. Napoléon III termine sa carrière quand Ladevi-Roche commence les siennes, de docteur et d'officier municipal. De retour à St-Germain, ce bon républicain, petit-fils d'agent national de la Révolution déjà maire de St-Germain, se rend acquéreur en 1877 auprès du marquis de St-Astier du château des seigneurs de St-Germain. Il en fait une notice à la Société Historique et Archéologique de Périgueux. Il y vit en célibataire endurci, consacrant ses loisirs à peindre son château, et sa vie à ses malades et ses idéaux.

Au service de la commune : François-Louis Ladevi-Roche prend la responsabilité de la commune pendant la guerre franco-prussienne qui provoque la chute du Second Empire. Son nom est mentionné pour la première fois lors d'une séance en août 1870. Son retour « au pays » est récent : il a soutenu sa thèse de médecine en mars et le 2 octobre il fait déjà fonction de maire. Écarté dès 1871 au bénéfice du notaire Pierre-Gustave Lachaize, il reste membre du Conseil municipal. Il fait une deuxième apparition comme maire d'avril 1873 à février 1874, mais cède la place à Jean Petit jusqu'en 1881. Il devient alors le second maire élu de la Troisième République, pendant 13 ans jusqu'en 1894. Au moment des lois scolaires, il a la responsabilité de la construction des nou-

velles maisons d'école et de la mairie. Par la suite toujours élu conseiller municipal, il ne sera plus réélu maire. Il anime l'opposition souvent soutenue par les conseillers Mareille et Barrière. Deux sujets nationaux le passionnent : l'école et la laïcité. Il aime le progrès, et vote en 1909 l'installation de l'éclairage public, en particulier pour éclairer la place publique de l'église. Il est vrai qu'il la traverse pour aller à son château depuis la nouvelle mairie.

Querelle de clocher : la cloche fêlée a perdu sa sonorité. Le délabrement du clocher rend son remplacement dangereux. La fabrique contracte en 1894 un emprunt. Les bois nécessaires sont gracieusement offerts par des habitants. La restauration de l'église s'élève à 10 000 F, le ministère de l'intérieur et des cultes participe pour 3 000 F. La commune vote un emprunt du complément. Mais l'idée d'une séparation de l'Église et de l'État progresse, et le conseiller Ladevi-Roche en est un fervent partisan et ne saurait voter la garantie de la dette de la fabrique. Le 13 novembre 1898, le Conseil enregistre l'acte de naissance de la cloche « Germaine » gravée au nom de la « Commune de Saint Germain - Année 1898 », suivi des noms de Pierre-Henri Brugeassou, Maire et Ulysse Bourlat, curé.

Le bienfaiteur : le médecin est le doyen d'âge des Conseils municipaux. Il lui incombe à 74 ans la charge de la commune quand éclate la Première Guerre mondiale. Il remplace le maire mobilisé. En 1919, les élections maintiennent Raymond Lachaize comme maire, et il reste délégué à la commission scolaire jusqu'à sa mort. Le 21 avril 1921, l'épicier Barrière et l'instituteur Dubos déclarent son décès dans sa 81^e année en son château. Il est enterré au cimetière municipal, où sa tombe est toujours présente. Victime des affres du temps, elle vient d'ailleurs d'être restaurée par nos employés municipaux.

Le 10 juillet, le maire informe le Conseil des dernières volontés du dévoué docteur. Celui-ci lègue à la commune « la somme de 3 000 F applicable

quant aux intérêts à fournir chaque année des remèdes aux indigents malades ». Cette fois, personne au Conseil ne s'oppose à son initiative. (d'après Edgar et Claudine Filet, 2007).

Afin de commémorer le centenaire de son décès et de marquer son attachement à l'école dont

il est à l'origine de la construction, le Conseil municipal a décidé de baptiser l'école « école Ladevi-Roche ».

Une plaque sera ainsi apposée début 2023 en partenariat avec les Patrimoniales de la Vallée du Salembre.



Le château autour de 1893, photo n° 37 de l'album du marquis de Fayolle, Arch. dép. 24

Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre

Les 24 et 25 septembre 2022, la 12^e édition des Patrimoniales de la Vallée du Salembre a eu lieu à Saint-Aquilin sur le thème « la naissance d'un village : Saint-Aquilin »

L'histoire de Saint-Aquilin de la préhistoire au XI^e siècle.

Les deux conférences ainsi que la ballade culturelle ont connu leur succès habituel, chaque animation a reçu plus de 60 personnes. Comme à l'occasion de chaque édition, un travail pédagogique a été proposé à l'école de la commune hôte.

Au cours de l'année 2023 nous vous proposerons des activités nouvelles telles que : expérimentations archéologiques : le feu, le fer, le bronze, conférence et découverte de la vie d'Asterius né à Puy de Pont, présentation de la découverte du gué du Chalard.

L'édition 2023 du week-end des Patrimoniales se déroulera à Saint-Germain les 23 et 24 septembre, le sujet proposé sera cette année :

« Toutes les Résistances face à l'oppressé, la Résistance dans la vallée du Salembre ». Conférences, randonnée commentée et repas traditionnels sont prévus.

Nous espérons que les manifestations proposées par Les Patrimoniales retiendront votre attention. L'assemblée générale de notre association aura lieu le 30 janvier 2023 à Saint-Germain, salle de l'Espace Clémence, toutes les personnes intéressées par nos activités peuvent se faire connaître auprès de l'association.

Contact : Joël BEYNEY

Courriel : patrimoniales-jb@orange.fr

AUTOUR DE NOS ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes

Toute l'équipe du comité des fêtes de St-Germain du-Salembre est très heureuse de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2023 qui nous l'espérons sera meilleure que les 3 dernières.

2022, ce furent de jolis moments plein de couleurs malgré tout. Des nouveaux membres nous ont rejoint pour compléter notre petite équipe. C'est avec joie et fierté que nous sommes à ce jour 22 personnes de 18 à 71 ans. Les jeunes apportent leurs vivacité physique et les anciens leurs connaissances et leurs savoirs ce qui est une richesse inestimable.

La fête de l'été fut haute en couleurs avec un lâcher de ballons et un feu d'artifice qui a mis des étoiles dans les yeux de chaque participant et un petit goût de retour en enfance. Enfants comme adultes ont pris un grand plaisir à remplir leurs cartons et voir leur ballon s'envoler sans connaître sa destination finale. Le carton retrouvé le plus loin et retourné, a voyagé jusqu'en Auvergne.



Le marché de Noël fut de grande qualité avec des exposants extraordinaires. Que du fait main. Et d'une qualité sans nom. Merci à eux de leur présence et de leur savoir-faire.

Nous pouvons également toujours compter sur Didier Coustillas, président de la société de chasse et l'équipe municipale toujours à nos côtés, nous soutenant et nous aidant dans tous nos projets. Le comité des fêtes aimerait faire plaisir à la population et de ce fait, nous aimerions savoir ce que vous aimeriez vivre dans votre village ? Nous sommes donc dans l'attente de vos suggestions et n'hésitez pas à nous contacter par mail à comitedesfetersgs24190@gmail.com ou au

06 26 42 84 73 pour nous faire connaître vos attentes. Nous ferons tout notre possible pour vous faire plaisir.

Nous sommes toujours très heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles, alors c'est avec un grand respect et bonheur que nous vous invitons à nous rejoindre.

Toute l'équipe du comité des fêtes

L'Harmonie Salembraise

L'Harmonie Salembraise a repris les répétitions en septembre avec un nouveau bureau. Philippe Houchou, clarinettiste, et président pendant de nombreuses années a pris « sa retraite » musicale. Merci à lui pour son investissement, sa bonne humeur et ses qualités humaines.

C'est ainsi que Vincent Navarro, père d'une jeune flûtiste a repris la présidence de l'association avec Agnès Garcenot, pianiste et trésorière, Hélène Acker, saxophoniste et secrétaire et Nicolas Caminel en tant que chef d'orchestre.

L'Harmonie Salembraise compte maintenant une quinzaine de membres, âgés de 10 à 80 ans dont 5 ont moins de 15 ans (par exemple Antoine Lapaix au saxophone) !

Depuis 2 ans, une collaboration avec l'Harmonie de Trélissac (JMT) permet non seulement de rassembler une trentaine de musiciens mais aussi de soutenir les plus jeunes grâce à l'expérience des anciens.

Depuis la rentrée, nous avons donné 2 concerts qui ont eu du succès. Avis aux musiciens qui voudraient rejoindre les rangs de l'Harmonie, bonne humeur assurée ! Pour terminer, nous remercions la municipalité pour son soutien matériel et financier ainsi que les personnes qui nous accompagnent toute l'année.



Société de chasse

La société de chasse communale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Dans un contexte politisé à souhait par les médias qui n'ont de cesse d'opposer partisans et détracteurs de notre activité, notre association privilégie toujours le contact humain et le respect d'autrui. Nous en voulons pour preuve notre implication dans la vie associative de notre belle commune mais également notre volonté de dialogue lorsque le moindre problème voit le jour. Malgré cela nous sommes confortés, au travers des succès enregistrés lors des soirées entrecôtes ou moules-frites organisées au cours de l'été et de l'automne 2022, dans l'idée que nous avons toute notre place dans le paysage associatif communal. Notre association, dans un esprit d'ouverture et d'échange, accueille de nombreux chasseurs venus des communes avoisinantes au sein d'un groupe qui vit très bien sa passion. Les effectifs sont stables et nous avons été rejoints par trois jeunes dames qui s'épanouissent dans cette activité collective. Nous avons ouvert notre territoire cynégétique à de nouveaux modes de chasse et certains d'entre vous ont peut être croisé des archers sur les chemins de notre commune voire des chasseurs isolés pratiquant la chasse à l'affût. Nous avons également et à plusieurs reprises contribué à restituer des chiens égarés à leur propriétaire. Nous avons restauré des terrains ou autres pelouses partiellement détruites par les sangliers. Pour terminer, pour les plus marcheurs d'entre vous, vous avez forcément emprunté des chemins nettoyés par les chasseurs.

Toutefois, si vous souhaitez nous informer de toute situation pouvant porter préjudice aux biens ou aux personnes liées à notre activité, nous recevons vos demandes et nous les traitons dans un délai le plus court possible comme nous l'avons fait depuis la mise en place de notre bureau. Vous trouverez nos coordonnées dans les parutions communales ou vous pourrez vous rapprocher de personnes nous connaissant. Merci de votre attention et encore une fois meilleurs vœux pour 2023.

Sanmarinains d'Aquitaine

L'association des Sanmarinains d'Aquitaine, née en 1992, est le résultat d'un regroupement de descendants directs ou pas, de citoyens Sanmarinains qui ont émigré en France à la demande de patrons qui recherchaient de la main d'œuvre pour occuper des postes dans l'industrie, l'agriculture, les mines de charbon ou le bâtiment.

Saint-Marin (en italien San Marino), est un micro-État européen enclavé à l'intérieur de l'Italie. Il est le troisième plus petit État d'Europe après le Vatican et Monaco. C'est aussi la plus ancienne république au monde existante de manière continue jusqu'à aujourd'hui, avec un système constitutionnel qui remonte au XII^e siècle.



Il est enclavé à l'intérieur de l'Italie, entre l'Émilie-Romagne et les Marches. En août 2020, le pays comptait 33 607 habitants

et il y a 13 842 Sanmarinains résidant à l'étranger. La République fait partie intégrante de la région historique du Montefeltro.

L'association fait partie des cinq associations de Sanmarinains en France et des 25 autres dans le monde. Elle est régie directement par la loi Sanmarinaise ainsi que la loi 1901 sur les associations françaises.

Notre association regroupe 16 départements qui dépendent de la circonscription consulaire de Bordeaux, avec M. Hugues Dubosque, Consul Honoraire de la République de Saint Marin en Aquitaine.

Pourquoi cette association en Dordogne ? Et plus particulièrement à St-Germain-du-Salembre ?

Beaucoup de Sanmarinains ont immigré en Dordogne, à St-Germain-du-Salembre et dans les communes voisines.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le président Gérard Gualandi ou la secrétaire Mme Jacquet Gualandi Emilie.

Tél. 05 53 82 62 93

Courriel : asma.aquitaine@gmail.com

L'Amicale de l'École

L'association « L'Amicale de l'École » organise depuis plus de 25 ans des activités/animations permettant aux enfants de pouvoir bénéficier de livres, sorties pédagogiques, classes découvertes et d'en réduire les coûts pour les familles.

Parents d'élèves scolarisés dans l'école et enseignants se réunissent régulièrement, afin d'organiser des moments festifs et chaleureux, comme cela a été le cas pour le goûter d'Halloween en octobre dernier. Pesée de citrouille, concours de déguisements, photos souvenirs et goûter, ont ravi petits et grands la veille des vacances de la Toussaint.



L'Amicale aimerait organiser des goûters festifs à chaque veille de vacances scolaires.

Parmi les actions de l'association, on peut compter sur la fidèle vente de chocolats de fin d'année, accompagnée d'une vente de sapins (commerce local), la vente de madeleines ou autres gourmandises pour réchauffer les cœurs pendant l'hiver,

La Boule Salembraise

La Boule Salembraise compte actuellement 66 adhérents, chiffre en légère progression. Sur 2022, le club a organisé les manifestations suivantes :

- le 09 mars : un concours interne qui a ravi les pétanqueurs présents,
- le 21 mai : un repas au restaurant Le Kayola à Neuvic réunissant une quarantaine de convives,
- le 11 juin : un concours de pêche avec repas,
- le 02 juillet : un concours ouvert à tous avec 60 équipes,
- le 03 septembre : un concours de pétanque en nocturne qui a enchanté les 63 équipes présentes.

ver, la vente de plants potagers (commerce local) au printemps ainsi que la tombola et la kermesse annonçant l'été. La kermesse 2022 a malheureusement été annulée pour raison météo, mais la fête ne sera que plus belle en 2023.

Des projets nouveaux, comme l'organisation d'une randonnée ou d'un loto, pourraient voir le jour en 2023.

Les actions menées ont toujours pour but d'apporter le maximum aux enfants de l'école, tout en participant à la vie de la commune. Si vous avez envie de rejoindre les bénévoles, la porte est toujours ouverte...



Comme l'an dernier et compte tenu de l'évolution de la pandémie, il nous est difficile de prévoir et de faire des projections.

L'assemblée générale du club a eu lieu le 28 octobre et nous déplorons tous le départ de Maurice Magne. Il a souhaité arrêter de faire partie du bureau mais reste disponible pour donner un coup de main.

Un grand MERCI Maurice !

En attendant, le président de La Boule Salembraise et son bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.

La Clé du Temps

Chères amies, chers amis,

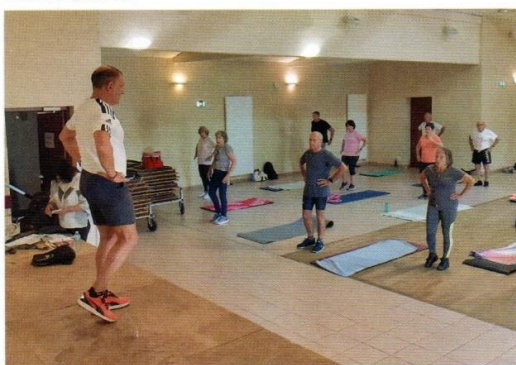
L'année 2022, qui vient de s'écouler, a démarré par le repas dansant du 27 mars durant lequel nous avons pu apprécier de nous retrouver.

Fin mai le voyage vers la Côte d'Azur fut une réussite, gageons que celui vers le Haut Jura fin mai soit de la même facture.

En juin la traditionnelle journée "Grillades", malgré une météo clémente, n'a pas rencontré le succès habituel, elle fut suivie d'un pique-nique à La Jemaye où certains ont fait une belle cueillette de champignons.

La reprise de septembre fut remplie d'émotions lors de la sortie à Oradour-sur-Glane et la visite de Limoges.

La section gymnastique se porte très bien et une quarantaine de "jeunes" et moins jeunes viennent, tous les jeudis soirs à 18h30, parfaire leurs abdo...



La pièce de théâtre en octobre nous a bien fait rigoler !

Malgré quelques défections sûrement dûes à la pandémie, le club garde toujours un attrait particulier et nous avons aujourd'hui environ 150 adhérents.

L'équipe dirigeante vous souhaite une heureuse année 2023.

Bureau

Présidente : Lise Daix

Vice-Présidente : Odette Guichard

Secrétaire : Jacques Gablier

Secrétaire-adjointe : Joëlle Scharnitzky

Trésorier : Alain Scharnitzky

Trésorier-adjoint : Gérard Guichard

CALENDRIER 2023

✓ Dimanche 19 février	Repas dansant	
✓ Dimanche 26 mars	Repas dansant	
✓ Du 27 mai au 03 juin	Voyage vers le Haut-Jura	
✓ Mardi 27 juin	Grillades	
✓ Mardi 4 juillet	Pique-Nique à la Jemaye	
✓ Lundi 04 septembre	Reprise de la marche	
✓ Mardi 05 septembre	Reprise des jeux	
✓ Mardi 12 septembre	Sortie à Beaulieu sur Dordogne	
✓ Mardi 10 octobre	Assemblée générale	
✓ Samedi 14 octobre	Théâtre	
✓ Dimanche 12 novembre	Repas dansant	
✓ Mardi 5 décembre	Repas du club	

L'AS Saint-Germain/Chantérac

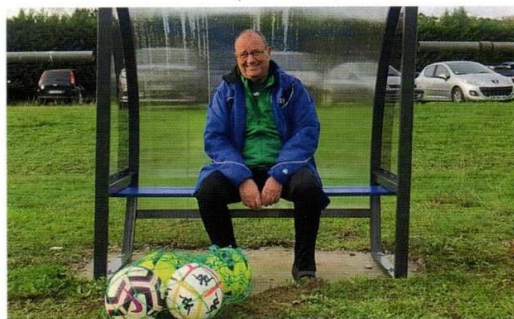
L'AS Saint-Germain/Chantérac se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette fin d'année 2022. Que 2023 soit meilleure que 2022 !

Le club comptabilise 46 licenciés sénior, 2 licenciés U17, 2 licenciés U13, 15 licenciés dirigeants, 1 licencié arbitre et 1 licencié éducateur fédéral.

L'année 2022-2023 part sur les chapeaux de roue avec un bilan de 6 victoires pour une seule défaite, l'arrivée des jeunes fait énormément de bien à l'équipe et rajeunit la moyenne d'âge. L'objectif du club c'est la montée au niveau supérieur, ce qui on l'espère, aboutira.

Nous remercions nos 28 sponsors pour leur soutien apporté tout au long de l'année, un grand merci à la mairie pour l'investissement apporté afin de nous permettre de mettre le stade aux dernières normes (achat d'une cabine pour arbitre). Bonne fêtes de fin d'année.

Le président, Julien Fernandes



NOTRE VIE ÉCONOMIQUE

Alimentation

Épicerie ambulante
FOULARD Bernard
06 07 17 18 50

Cédric et Sam
DEQUEKER Cédric
06 50 43 94 54
élevage, vente, ...

La Chantéracoise
BOUCHET Sylvain
05 53 80 51 17
contact@la-chanteracoise.fr
www.la-chanteracoise.fr

Les petits plats de la vallée
RASSE Nicolas
Bar tabac, FDJ, épicerie, ...
09 81 87 02 09
06 72 41 94 05

La cagette de St-Germain

Tous les samedis, a lieu un petit marché où vous trouverez fruits, légumes, fromages, viande, pain, confitures... tous produits localement.

La particularité de ce marché : les commandes sont passées en ligne au cours de la semaine et sont livrées le samedi matin de 11h30 à 12h15 à la salle des fêtes.

Pour s'inscrire suivre le lien suivant <https://app.cagette.net/group/9605> ou contacter Grégory au 06 08 68 29 34.

Bâtiment

CABS Besoin Services
06 82 31 04 14
Tous travaux de bâtiments

NONY Sébastien
06 72 47 90 23
Maçonnerie, peinture, ...

FLR
06 52 59 80 05 / 05 53 82 51 32
Recherche de fuites

DUBOIS BTP
06 74 90 16 84 / 05 53 80 49 41
bouchet.mar@free.fr

AC-DOM ELEC
MEZZAROS Dominique
07 67 77 07 81
ac.dom.elec@gmail.com
petits travaux électriques

KCMH
KERGROACH Olivier
07 10 31 11 78
okergroach24@gmail.com
Réalisation de plans de maison

Aide et soins à la personne

COMBEAU Charlotte
06 46 48 47 24
contact@madoulaetmoi.fr
Accompagnement sur le chemin de la parentalité

Sensitive Gestalt Massage
MOULLET Pascale
06 26 46 02 09
Massages pour adultes et bébés

Cabinet infirmier
05 53 81 28 36
07 81 59 27 88

Divers

Déco Granit-SARL AMG
Ets Goursolle
05 53 81 58 76

LP Pierre Naturelle
06 07 55 03 38
Taille de pierres (ex. Martrenchard)

Piècesquad-dirt
09 67 01 15 77 / 06 38 85 07 78
piecesquad-dirt@outlook.fr

La ferme de Cabalou
06 81 47 37 90
caba-loup@wanadoo.fr
Pension canine

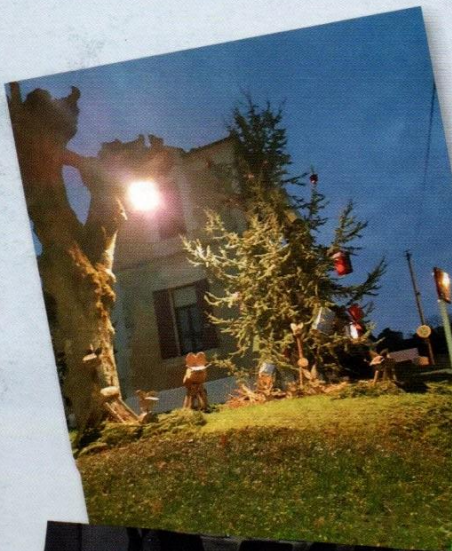
Ludo Animation
06 37 68 64 98
Chanteur, animateur, DJ

Gazouillis
06 36 53 67 61
annie.fiacre@sfr.fr
Couture, créations, retouches

Truffes du domaine Eygas Vivas
LEMBERT Céline
06 65 65 35 41
celine@domaineeygasvivas.fr

À tous ceux qui donnent de leur temps, de leur argent,
de leurs compétences, de leurs savoir-faire, de leurs idées,
avec une seule volonté : vivre bien ensemble à
Saint-Germain-du-Salembre

MERCI !



Et un merci tout particulier à M. Olivier Delord, pour la
magnifique mise en page de ce bulletin municipal.

Directrice de la publication : Sandra Paillot

Rédaction : Sandra Paillot, Pascal Mischiéri, Sophie Hadaji-Avril, Aurélien Cénatiempo, Alain Scharnitzky, Christophe Mangé,

Xavier Svahn **Impression** : IOTA - Saint-Astier